

DETARTRANT MACHINE LIQUIDE

Réf 151

1. PROPRIETES :

Le détartrant machine liquide rénove, détartré et protège les machines.

Le détartrant machine a été conçu pour éliminer les sels calcaires qui se trouvent à l'intérieur des machines, surchauffeurs, thermoplongeurs, robinetteries, carrelages, sanitaires, etc...

2. MODE D'EMPLOI :

Ne pas utiliser la pompe doseuse automatique de lavage.

Utiliser le détartrant machine dilué à raison de 5 à 10 % du volume d'eau suivant l'entartrage des machines.

Mettre en marche la machine sur plusieurs cycles pendant 15 minutes.

Vider le bac, puis rincer à l'eau clair plusieurs fois. Renouveler l'opération si nécessaire.

Employer le détartrant machine pur en vaporisation, pour le matériel difficilement accessible.

Laisser agir le produit jusqu'à la disparition complète du tartre, puis rincer abondamment.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH à 1 % :	1,75 +/- 0,5
Densité :	1,23 +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Contient, parmi d'autres composants :	Inférieur à 5 % : agent de surface non ionique, phosphonates 15 ou plus, mais moins de 30 % de : phosphates

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°151) : + 33 (0)3 83 20 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 17-03-2010